

Commune de VILLAROGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 19 Janvier 2022 à 18H00

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Secrétaire de séance : Mireille EMPRIN

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :
 - . Lieu-dit Villaroger Parcelle cadastrée Section C n°529
 - . Lieu-dit Villaroger Parcelle cadastrée Section C n°530
 - . Lieu-dit Les Chapelains Parcelle cadastrée Section E n°353
 - . Lieu-dit Le Loissel Parcelles cadastrées Section A n° 1546-1510-75-64-71 et Sous Planchamp parcelle cadastrée Section A n°1528
- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle nécessaire à la régularisation de la voirie de La Savine, suite à l'accord amiable du propriétaire
- Approuve la convention de mise à disposition de matériel pour la réalisation du damage de la voie verte et autorise M. le Maire à la signer
- Approuve la convention de mise à disposition de places dans le parc de fourrière municipale de Bourg-Saint-Maurice et autorise M. le Maire à la signer
- Sollicite une dérogation à l'organisation du temps scolaire à l'Ecole de La Gurraz, avec un retour à la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée 2022
- Approuve la création de deux emplois permanents à temps complet de gestionnaires administratifs, afin d'anticiper le départ en retraite de la secrétaire actuelle
- Approuve les critères nécessaires à l'entretien professionnel des agents de la collectivité
- Rappelle la convention d'occupation d'une salle communale du 15 octobre 2021 au 14 juillet 2022 avec Mme GONTHIER approuvée lors du conseil municipal du 11 octobre 2021 avec un loyer fixé 200€/mois et accepte de baisser ce loyer à 100€/mois (1 contre)
- Accepte la modification des restes à réaliser 2021 du budget principal
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général Savoie Mont Blanc pour des travaux de création de desserte en forêt communale
- Prend connaissance du projet de Convention en vue de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Val d'Isère, Séez, et Sainte Foy Tarentaise pour le lancement d'un appel d'offres conjoint pour leurs services communaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur leurs territoires à compter du 1^{er} janvier 2023.

reconnait :

- La pertinence de cette démarche qui contribue à un renforcement de la collaboration entre les communes dans la perspective d'un transfert prochain de la compétence Eau & Assainissement à la CCHT
- La rapidité avec laquelle ce sujet doit être traité, au regard des échéances rapprochées des contrats en cours
- La validité des règles de partage de coût proposées

Souhaite avant validation formelle et définitive du projet de convention soumis, comme étape préalable, que :

- Le leadership de ce projet soit assuré par les communes participant au groupement d'achat en voie de constitution
- Sous 15 jours, les ressources déployées au sein de la CCHT soient identifiées et validées par les acteurs de toutes les communes
- Des précisions sur le périmètre de la convention soient apportées, en particulier pour l'assainissement couvert par le SAHI, sans urgence de délai.

(1 contre- 1 abstention)

Vu par Nous, Alain EMPRIN Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 26 janvier 2022 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 26 janvier 2022

**La secrétaire de séance
Mireille EMPRIN**



**Le Maire
Alain EMPRIN**

